

Nous **couvrons** presque tous
les accidents domestiques...



ASSURANCES SANTÉ ET HABITATION

■ ASSURANCE SANTÉ GRATUITE EN 2020⁽¹⁾ (2)

La Caisse d'Épargne a conçu pour vous Garanties Santé, la complémentaire santé qui, à partir de 9,25 €/mois (régime local Alsace-Moselle) ou 14,99 €/mois (régime général), permet :

- de ne pas avancer de frais grâce au tiers payant (auprès des professionnels acceptant ce service).
- d'être remboursé des frais de santé en 48 h dès réception du dossier complet.

■ ASSURANCE HABITATION GRATUITE EN 2020⁽¹⁾ (2)

L'assurance multirisque habitation Assur'Toit propose pour les moins de 30 ans des formules à **partir de 6,96 €/mois** avec toutes les garanties essentielles : responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux, mais aussi vol, rééquipement à neuf des biens multimédias de moins de 3 ans en cas de vol, ...

(1) Offre valable du 13 mai au 31 décembre 2020 inclus, cotisations offertes (pas de prélèvements prévus à partir de la date d'effet du contrat en 2020 jusqu'au 31 décembre 2020) pour toute nouvelle souscription d'un contrat Garanties Santé Côté Je (pour les moins de 29 ans) ou Assur'Toit Version Jeune. Valable uniquement pour la première année de souscription.

(2) Assur'Toit et Garanties Santé sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros. Siège social, 88 avenue de France 75641 PARIS Cedex 13 RCS Paris n° B 350 663 860. Distribué par la Caisse d'Épargne. Assur'Toit et Garanties Santé sont réservées aux assurés dont la résidence principale se situe en France métropolitaine (Corse incluse). Assiste : INTERMUTUELLES ASSISTANCE GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros, entreprise régie par le Code des assurances, siège social : 118, avenue de Paris 79033 Niort Cedex 9.



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE.
Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738.

Agence Homère - Crédits photos : iStockphoto - Imprimeur : Digit'Offset - 08/2020.



S513-1



VOUS ÊTRE UTILE

Nos **offres jeunes** sont simples
et carrées, un peu comme
votre lit...

Offres spéciales Jeunes

CHOISISSEZ LE FORFAIT FAIT POUR LES 12-28 ANS !

AVEC NOS FORMULES, VOUS BÉNÉFICIEZ DE :

- L'accompagnement d'un conseiller Caisse d'Épargne.
- L'abonnement aux services de banque à distance.
- Le pilotage de votre carte bancaire en temps réel, via votre banque à distance.
- Le paiement mobile sécurisé, avec la possibilité d'utiliser votre carte dans ApplePay ou Samsung Pay.
- Le service Alert'Ecureuil, le service d'alerte par SMS.
- Sécur'Pass, le service d'authentification forte vous permettant de réaliser et de sécuriser vos opérations sensibles en ligne.
- Le service d'Épargne automatique EPARFIX pour programmer vos virements et épargner automatiquement ou EPARPLUS pour bénéficier d'un service d'optimisation de trésorerie.
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux et pour les clients majeurs capables uniquement).
Service non commercialisé auprès des mineurs.

Choisissez ensuite la Formule qui correspond le mieux à vos besoins. Plus d'informations sur www.caisse-epargne.fr

OFFRE EXCEPTIONNELLE !

- **Votre Carte Visa Classic GRATUITE pendant 2 ans⁽¹⁾**

Autres cartes bancaires éligibles à l'offre sous conditions, renseignez-vous en agence.



(1) Offre réservée aux 12-28 ans, valable du 07/05/2020 au 31/10/2020 pour toute 1^{ère} souscription à une Formule Initial ou Confort avec une carte Visa Classic à Contrôle de Solde quasi systématique (pour les personnes de 12 à 17 ans) ou une carte Visa Classic (non commercialisée auprès des mineurs), puis coût selon tarification en vigueur. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne.

Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours

Nos prêts sont là pour vous **aider** à avancer, un peu comme votre café...



PRÊT À 0% TAEG FIXE JUSQU'À 5000 EUROS

■ ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

La Caisse d'Épargne vous propose un prêt étudiant avec différé à 0% TAEG fixe jusqu'à 5000€ pour financer les frais liés à vos études ou votre apprentissage : frais de scolarité, ordinateur, logement, voiture...

■ JEUNES ACTIFS

La Caisse d'Épargne vous propose de nombreuses offres de prêt adaptées à votre situation. Renseignez-vous en agence.

Exemple : pour un Prêt Etudiant⁽¹⁾ de 5 000 € sur 72 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %, 12 **mensualités de 1,35 €** pendant la durée de différé d'amortissement puis 60 **mensualités de 84,68 €** pendant la durée de remboursement. **Taux Annuel Effectif Global fixe de 0%**. Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative : 1,35 € par mois⁽²⁾ qui s'ajoutent à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 97,20€. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,63%. **Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultatives : 4 999,80 €.**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Offre soumise à conditions, réservée aux étudiants et apprentis, âgés de 18 à 28 ans. Offre valable du 13/05/2020 au 31/12/2020 inclus pour tout nouveau prêt étudiant. Taux valable pour toute demande de prêt comprise entre 500 et 5 000 € avec une durée de différé d'amortissement comprise entre 12 et 60 mois, et remboursable sur une durée comprise entre 4 et 60 mois. Les intérêts sont pris en charge par la Caisse d'Épargne.

(2) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totalité de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de groupe CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.